



DÉMARCHES

Ma commune, j'y vis, je m'y déclare

Vous êtes suisse et résidez en France ? Il convient de vous faire recenser pour informer votre commune que vous êtes frontalier et que vous y résidez.

Publié le 12 septembre 2022

En cinq minutes, vous aidez le développement de votre commune, sans aucune incidence sur votre déclaration de revenus. Cette déclaration lui octroie une indemnité, liée au pourcentage de la masse salariale des employés sur le Canton de Genève résidant en France. Ces fonds frontaliers permettent à votre commune d'investir dans les équipements publics : transports en commun, écoles, gymnases, bibliothèques, stades, ou autres services municipaux.

Cette [déclaration en ligne](#) est rapide et ne vous coûte rien.

ANNEMASSE
à vivre ensemble
☎ 04 50 95 07 00

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h